

le 12 janvier 1623, en présence d'un ambassadeur¹ de l'empereur Ferdinand II, et d'un ambassadeur de Jean Schweickhardt de Cronberg, archevêque-électeur de Mayence. Après avoir été confirmé par le pape Urbain VIII, Jean-Bernard Sckenk de Schweinsberg, soixante-neuvième abbé de Fulda, fut sacré à Aschaffembourg par l'archevêque de Mayence.

Le choix que fit le nouvel abbé d'un jésuite comme confesseur, montre qu'il avait résolu d'accomplir dans ses états la réforme catholique. C'était, en effet, pour travailler à cette réforme, que la Compagnie de Jésus avait été fondée. Le Père Oswald Hegevin, qu'il prit en cette qualité, se distingua, comme Frédéric de Spée, par le zèle qu'il mit à combattre les procès de sorcellerie et à secourir ceux qui en étaient victimes. Sous sa direction, l'abbé Jean-Bernard commença par se réformer lui-même, en embrassant une vie plus conforme à sa dignité de prêtre et de prince de l'Eglise. Il entendait la messe tous les jours, la disait le plus souvent lui-même, et faisait chez les Jésuites de fréquentes retraites. Afin de donner l'exemple de la frugalité, il supprima les trois services que comprenaient ses repas et ne mangea plus que des légumes. Il réforma ensuite sa maison ; ses serviteurs durent assister à la messe tous les jours, se confesser et communier tous les mois.

Aussitôt après son élection, il fit un voyage pour recevoir de ses sujets le serment de fidélité, donner la confirmation, et se rendre compte par lui-même de la situation de ses états. Il réunit ensuite un synode à Fulda. Ce synode imposa aux prêtres, outre la lecture intégrale du bréviaire, ainsi que l'étude de l'Écriture sainte et des actes du concile de Trente, la confession mensuelle, la visite des malades et le renvoi de toutes les femmes suspectes.

Le synode décida encore que l'eau qu'on avait l'habitude de donner, après la communion, pour aider les fidèles à avaler la sainte hostie, serait présentée non par le prêtre, mais par le sacristain, afin, sans doute, qu'on ne pût pas croire que les laïques reçussent la communion sous les deux espèces.

Les lois de l'Empire et de Fulda prononçaient des peines contre les blasphèmes ; l'abbé ordonna de les appliquer. Le coupable était

¹ Jacques de Senftenau.